

Informations de base	
2004/0284(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Sécurité sociale: travailleurs salariés et non salariés, membres de leur famille se déplaçant au sein de la Communauté (modif. règlements (CEE) n° 1408/71 et (CEE) n° 574/72), modifications aux législations nationales depuis l'achèvement des négociations d'adhésion Subject 4.10.10 Protection social, sécurité sociale	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales	TOIA Patrizia (ALDE)	31/01/2005
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Emploi, politique sociale, santé et consommateurs	2714	2006-03-10
	Emploi, politique sociale, santé et consommateurs	2644	2005-03-03
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Emploi, affaires sociales et inclusion		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
23/12/2004	Publication de la proposition législative	COM(2004)0830 	Résumé
11/01/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
03/03/2005	Débat au Conseil		Résumé
05/10/2005	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
12/10/2005	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A6-0293/2005	
15/11/2005	Décision du Parlement, 1ère lecture	T6-0424/2005	Résumé
15/11/2005	Résultat du vote au parlement		
10/03/2006	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
05/04/2006	Signature de l'acte final		

05/04/2006	Fin de la procédure au Parlement		
27/04/2006	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2004/0284(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 308 Traité CE (après Amsterdam) EC 042
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/6/25770

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Amendements déposés en commission		PE360.263	19/07/2005	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0293/2005	12/10/2005	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0424/2005	15/11/2005	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet d'acte final	03664/1/2005	05/04/2006	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2004)0830 	23/12/2004	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2005)5015	15/12/2005	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1065/2005 JO C 024 31.01.2006, p. 0025-0028	28/09/2005	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Règlement 2006/0629 JO L 114 27.04.2006, p. 0001-0008	Résumé

Sécurité sociale: travailleurs salariés et non salariés, membres de leur famille se déplaçant au sein de la Communauté (modif. règlements (CEE) n° 1408/71 et (CEE) n° 574/72), modifications aux législations nationales depuis l'achèvement des négociations d'adhésion

2004/0284(COD) - 05/04/2006 - Acte final

OBJECTIF : modifier les règlements 1408/71/CEE et 574/72/CEE du Conseil relatifs à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés et non salariés et aux membres de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté.

ACTE LÉGISLATIF : Règlement 629/2006/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement 1408/71/CEE du Conseil relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés, aux travailleurs non salariés et aux membres de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté et le règlement 574/72/CEE du Conseil fixant les modalités d'application du règlement 1408/71/CEE.

CONTENU : Le présent règlement met à jour les règlements communautaires 1408/71 et 574/72/CEE en tenant compte des modifications apportées aux législations nationales, en particulier dans les nouveaux États membres depuis l'achèvement des négociations d'adhésion (modifications d'ordre essentiellement technique).

Elle vise également à parachever la simplification des procédures relatives aux soins médicaux reçus à l'étranger lors d'un séjour temporaire dans un autre État membre, introduites par le règlement 631/2004/CE, en étendant certaines de ces modifications aux procédures similaires applicables aux prestations d'accident du travail et de maladie professionnelle.

ENTRÉE EN VIGUEUR : Le règlement entre en vigueur le 28/04/2006. Toutefois, pour garantir la sécurité juridique et répondre aux attentes légitimes des intéressés, certaines dispositions touchant notamment aux nouveaux États membres entrent en vigueur rétroactivement au 1^{er} mai 2004.

Sécurité sociale: travailleurs salariés et non salariés, membres de leur famille se déplaçant au sein de la Communauté (modif. règlements (CEE) n° 1408/71 et (CEE) n° 574/72), modifications aux législations nationales depuis l'achèvement des négociations d'adhésion

2004/0284(COD) - 15/11/2005 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Patrizia TOIA (ADLE, IT), le Parlement se rallie pleinement à la position de sa commission au fond, et approuve en première lecture, la proposition de modification de règlement du Conseil sur la sécurité sociale des travailleurs migrants se déplaçant dans la Communauté, avec des amendements essentiellement techniques.

Les amendements approuvés visent à simplifier la proposition, corriger des erreurs matérielles dans le texte initial et mettre à jour les annexes du règlement.

Ces amendements techniques semblent acceptables à la Commission et au Conseil.

Sécurité sociale: travailleurs salariés et non salariés, membres de leur famille se déplaçant au sein de la Communauté (modif. règlements (CEE) n° 1408/71 et (CEE) n° 574/72), modifications aux législations nationales depuis l'achèvement des négociations d'adhésion

2004/0284(COD) - 03/03/2005

Dans l'attente de l'avis du Parlement européen, le Conseil a constaté un quasi accord quant au fond sur le projet de règlement modifiant les règlements 1408/71/CEE et 574/72/CEE, relatifs à l'application des régimes nationaux de sécurité sociale aux personnes qui se déplacent à l'intérieur de l'UE (modifications diverses 2004).

Le projet de règlement vise à mettre ces deux règlements à jour, afin de tenir compte des modifications apportées aux législations nationales, en particulier dans les nouveaux États membres depuis l'achèvement des négociations d'adhésion. Il vise également à parachever la simplification des procédures relatives aux soins médicaux reçus à l'étranger, introduite par le règlement 631/2004/CE, en étendant certaines de ces modifications aux procédures similaires applicables aux prestations d'accident du travail et de maladie professionnelle.

Sécurité sociale: travailleurs salariés et non salariés, membres de leur famille se déplaçant au sein de la Communauté (modif. règlements (CEE) n° 1408/71 et (CEE) n° 574/72), modifications aux législations nationales depuis l'achèvement des négociations d'adhésion

2004/0284(COD) - 23/12/2004 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier les règlements 1408/71/CEE et 574/72/CEE du Conseil relatifs à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés et non salariés et aux membres de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : la présente proposition vise à mettre à jour ces règlements communautaires en tenant compte des modifications apportées aux législations nationales, en particulier dans les nouveaux États membres depuis l'achèvement des négociations d'adhésion (modifications d'ordre essentiellement technique).

Elle vise également à parachever la simplification des procédures relatives aux soins médicaux reçus à l'étranger, introduite par le règlement 631/2004/CE, en étendant certaines de ces modifications aux procédures similaires applicables aux prestations d'accident du travail et de maladie professionnelle.